ALGERIE

Déclaration

de Son Excellence Madame Faouzia BOUMAIZA MEBARKI,
Ambassadeure, Représentante Permanente de l'Algérie auprès de l'AIEA

61^{ème} session ordinaire de la Conférence Générale de l'AIEA

Vienne, le 19 septembre 2017

Madame la Présidente,

Je commencerai par présenter les chaleureuses félicitations et les remerciements de la délégation algérienne à votre endroit, à votre prédécesseur et aux membres du Bureau passé et présent, en vous assurant de notre plein soutien pour le succès de la Conférence générale.

L'Algérie tient, également, à souhaiter la bienvenue à la Grenade en sa qualité de nouvel État membre de l'AIEA.

Au titre des remerciements, la délégation algérienne saisit l'opportunité de cette session de la Conférence générale pour rendre un fervent hommage au Directeur Général de l'AIEA, M. Yukiya Amano, pour ses efforts de promotion de la contribution de la science et de la technologie nucléaires à la paix et au développement et prend note de sa déclaration liminaire, porteuse d'espoir et pleine d'enseignements. Nous lui réitérons notre appui et le félicitons, à nouveau, pour sa brillante réélection.

Madame la Présidente,

Notre présente session est appelée à examiner plusieurs questions importantes et à s'enrichir, aussi, des apports du Forum scientifique dédié aux "Techniques nucléaires au service de la santé humaine, prévention diagnostic et traitements". Cette thématique nous intéresse au plus haut point car il s'agit de l'application et de la promotion des techniques nucléaires dans la lutte contre le cancer, notamment.

Madame la Présidente,

La Conférence internationale consacrée au programme de coopération technique de l'AIEA – la première du genre – qui s'est tenue à Vienne, du 30 mai au 1^{er} juin 2017, a mis en exergue, à travers soixante ans de contribution, l'apport des technologies et des usages pacifiques de l'énergie nucléaire à la réalisation des Objectifs de Développement Durable et leurs applications. Il convient de féliciter l'Agence pour cette initiative, qui mérite, au vu de son importance, d'être élevée au rang de Conférence Ministérielle.

Le rôle de l'AIEA et son programme de coopération technique sont ainsi appelés à s'étendre encore au cours des prochaines années. Mon pays, qui s'acquitte entièrement et régulièrement de ses contributions au Budget régulier et au Fonds de coopération technique, appelle à la mise à la disposition de l'AIEA de ressources

financières sûres, suffisantes et prévisibles, pour lui permettre honorer ses engagements futurs, notamment, la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Madame la Présidente,

Permettez-moi, à présent, de mettre l'accent sur certains aspects auxquels l'Algérie porte une attention particulière.

Dans le cadre du Programme national de lutte anti-cancer, mon pays poursuit ses efforts pour intégrer les nouvelles applications médicales des techniques nucléaires pour le diagnostic et le traitement comme la Tomographie par Emission de Positons (TEP) et la Tomothérapie. La formation de physiciens médicaux qualifiés et de personnes compétentes en radioprotection est renforcée en tenant compte du plan d'action arrêté suite aux recommandations des deux missions im-PACT (AIEA) menées en Algérie.

L'Algérie a développé, avec le concours de l'AIEA en matière d'instrumentation nucléaire, une infrastructure dédiée à la formation et la maintenance des équipements. Cette structure organise de manière périodique des programmes de formation, y compris en faveur des pays africains.

L'année 2016-2017 a permis d'élaborer, de concert avec les secteurs nationaux concernés ainsi que l'AIEA, le Programme-Cadre National (PCN) 2018-2023 en vue de sa signature, ce Jeudi 21 septembre.

Madame la Présidente,

En tant que co-fondateur de l'Accord régional AFRA, l'Algérie a, depuis l'entrée en vigueur de cet Accord en avril 1990, appuyé les efforts déployés en vue de consolider la coopération entre les Etats membres.

A ce titre, les quatre Centres Régionaux Désignés AFRA déjà opérationnels en Algérie, dans les domaines de la formation en radioprotection, l'étalonnage et la calibration en dosimétrie, la formation en médecine nucléaire et la sécurité alimentaire, ont contribué efficacement à la mise en œuvre des programmes régionaux.

Mon pays, a soumis cette année à l'AFRA, la candidature de trois structures, demandant leur désignation en qualité de Centres Régionaux, dans les domaines de la

formation et de la maintenance en instrumentation nucléaire, le contrôle non destructif et la formation et radioprotection en imagerie médicale.

Madame la Présidente,

L'Algérie accorde une importance particulière aux questions de sûreté et de sécurité nucléaires. Elle tient, dans ce cadre, à saluer l'action de l'AIEA en faveur de la promotion de la sûreté et de la sécurité nucléaires sur le plan international et dont notre pays soutient pleinement les efforts, tant son expertise et expérience demeurent, à tous points de vue, essentielles dans le renforcement continu du cadre international de la sûreté et de la sécurité nucléaires.

Compte tenu de ses positions de principe, mon pays rappelle que la responsabilité de la sûreté et de la sécurité nucléaires sur le territoire d'un État incombe entièrement à cet État, et réaffirme, à ce propos, que les mesures de renforcement de la sûreté et de la sécurité nucléaires ne doivent en aucun cas entraver la coopération internationale dans le domaine des activités nucléaires pacifiques ni porter atteinte aux priorités fixées pour le programme de coopération technique de l'Agence.

Concernant la sûreté nucléaire, l'Algérie se félicite des progrès accomplis par l'AIEA en la matière. Les rapports élaborés sous l'égide de l'AIEA, suite à l'accident de Fukushima, ont permis d'approfondir les analyses des interactions entre les aspects techniques, organisationnels et humains. Les enseignements tirés ont permis d'entreprendre la réévaluation de la sûreté, la préparation aux urgences radiologiques et la gestion des conséquences post-accident.

J'insiste, à cet égard, sur la haute priorité que l'Algérie accorde à la sûreté nucléaire de ses installations nucléaires qui font l'objet d'une réévaluation dans le cadre de la rénovation des équipements. S'agissant de la formation des ressources humaines dans le domaine de la sûreté nucléaire, un programme de coopération technique avec l'AIEA, projeté sur plusieurs cycles, est en cours d'exécution.

Des efforts particuliers sont déployés pour le renforcement de l'infrastructure nationale en matière de sûreté radiologique, notamment par la mise à niveau du système de contrôle réglementaire des pratiques utilisant des sources de rayonnements ionisants.

En mars 2017, l'Algérie a renforcé son dispositif de sûreté nucléaire par la promulgation d'un décret portant sur la prévention des risques radiologiques et nucléaires.

Madame la Présidente,

Concernant la sécurité nucléaire, les deux conférences internationales sur la sécurité nucléaire ont permis de renforcer davantage la coopération internationale dans ce domaine.

L'Algérie se félicite de l'entrée en vigueur le 8 mai 2016 de l'amendement de la Convention sur la Protection Physique des Matières Nucléaires. Mon pays, qui a ratifié cette Convention ainsi que son Amendement et la Convention Internationale pour la répression des actes de terrorisme Nucléaire, saisit cette occasion pour réitérer toute l'importance que revêt l'adhésion universelle à l'ensemble des instruments juridiques internationaux qui régissent la sécurité nucléaire.

Sur le plan national et, conformément à ses engagements internationaux, l'Algérie a marqué son adhésion aux différentes recommandations pertinentes en matière de sécurité nucléaire en renforçant les infrastructures y afférente, notamment par la mise en place d'un Centre de formation et d'appui à la sécurité nucléaire. Ce Centre de formation a une vocation régionale qui lui permet de contribuer, de manière effective, au renforcement du Réseau international des Centres d'appui à la sécurité nucléaire (NSSC) pour le partage des informations et des connaissances.

L'Algérie a marqué son adhésion à la mise en œuvre des fondamentaux de la sécurité nucléaire en initiant un Plan Intégré d'Appui à la Sécurité Nucléaire (INSSP), en collaboration avec l'AIEA. Ce document a fait l'objet d'un examen avec les représentants de l'AIEA au cours d'un atelier organisé Alger en avril 2017.

Notre approche dans ce domaine, s'inscrit dans un processus évolutif adapté à la politique nationale de développement des activités nucléaires, tenant compte des priorités et des objectifs nationaux en matière de sûreté et de sécurité nucléaire ainsi que des autres engagements internationaux en la matière.

Madame la Présidente,

L'Algérie considère le système de vérification de l'AIEA comme un élément fondamental du régime multilatéral de non-prolifération et de désarmement nucléaires et tient à réaffirmer son caractère universel. L'Algérie prend note des progrès accomplis dans le renforcement de son efficience et de son efficacité et encourage l'AIEA à poursuivre ses efforts dans ces sens, dans le strict respect de ses missions statutaires.

En effet, le régime des garanties de l'AIEA demeure le cadre légal pour assurer le respect des obligations de non-prolifération qui incombent aux Etats non dotés de l'arme nucléaire dans le cadre des Accords de garanties généralisées.

A ce titre, l'Algérie exprime, une fois de plus, sa satisfaction au sujet des relations de coopération et de confiance mutuelle avec l'Agence dans le cadre de l'application des dispositions de son Accord de garanties généralisées.

Madame la Présidente,

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) constitue un jalon important dans le processus de désarmement et de non-prolifération nucléaires ainsi qu'un facteur précieux pour la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Les 166 ratifications, sur les 183 États signataires, confortent l'universalité de ce Traité et témoignent de son importance et de sa pertinence.

A ce titre, mon pays souligne à nouveau le caractère prioritaire de l'entrée en vigueur du TICE et réitère son appel solennel en direction de toutes les Parties qui ne l'ont pas encore fait, particulièrement celles de l'annexe II, à procéder sans délai à la ratification du Traité.

L'Algérie se félicite des progrès remarquables accomplis dans la mise en place et le développement des trois composantes principales du régime de vérification du TICE.

Elle rappelle, à cet égard, l'importance somme toute particulière qu'elle accorde à l'aspect de renforcement des capacités des Etats signataires dans l'ensemble des technologies composant le régime de vérification afin de permettre aux pays en développement, particulièrement les pays africains, de se mettre à niveau et, ainsi, être à la fois artisans et bénéficiaires de la mise en œuvre de son régime de vérification, dont les applications civiles et scientifiques peuvent contribuer au développement durable.

Madame la Présidente,

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reconnaît le droit de chaque État Partie au TNP de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ce droit ne saurait être remis en cause pour des considérations liées à d'autres préoccupations notamment, en matière de sûreté et de

sécurité nucléaires, sachant que ces domaines sont régis par des instruments contraignants y afférents.

L'Algérie, qui est Partie au Traité sur la Zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba), reste fermement attaché à la création de zones exemptes d'armes nucléaires permettant d'une part de consolider efficacement la paix et la sécurité internationales et d'autre part de contribuer au renforcement du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

Dans le même temps, mon pays est profondément préoccupé par la prolifération nucléaire israélienne au Moyen-Orient et demeure fermement attaché à la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'ONU ainsi qu'aux décisions des Conférences d'examen du TNP.

Madame la Présidente,

L'Algérie, qui a subi et continue de subir les affres et les conséquences catastrophiques sur l'Homme et sur l'environnement des essais nucléaires effectués sur son territoire, demeure convaincue que l'élimination totale des armes nucléaires est l'unique garantie pour faire face aux dangers de ces armes de destruction massive sur l'humanité. Animée de cette ferme conviction, l'Algérie a endossé, à l'instar d'un grand nombre de pays, l'initiative humanitaire initiée par l'Autriche.

C'est aussi à cette fin que mon pays a participé de manière active au processus inclusif et transparent ayant mené à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, allant de l'approbation de la Résolution L.41 sous sa présidence jusqu'à l'adoption, le 7 juillet 2017, d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète.

Mon pays se félicite de l'ouverture à la signature, demain à New York, du Traité sur l'Interdiction des Armes nucléaires et se réjouit de figurer parmi les premiers signataires de cet instrument, qui renforce notre détermination et nourrit nos espoirs pour un monde libéré de l'arme nucléaire.

Je vous remercie et souhaite plein succès à nos travaux.